

Compte des réalisations dans le
programme EMPRISE initié par la synergie
AAC-CONAPAC et mise en œuvre par la
FOPAC Sud-Kivu

« Émergence d'un Mouvement légitime de Producteurs agricoles familiaux organisés en RDC, qui est Inclusif, Structuré et basé sur l'Entreprenariat »

Dans la province du Sud-Kivu en RDC

Abbreviations

RD■ : Républicaue Démocratique du ■ongo

AA■ : Alliqnce Agri■ongo

Contexte

Depuis 2010, plusieurs organisations belges actives dans le secteur agricole en République Démocratique du Congo, en concertation avec leurs partenaires congolais, ont constitué l'*Alliance AgriCongo (AAC)* en vue de canaliser leurs activités qui cherchent à promouvoir le mouvement des producteurs agricoles familiaux : l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique agricole adaptée et effective en RD Congo et leur processus de structuration d'une part. D'autre part, en Belgique, pour mener un travail d'influence pour que les politiques et programmes publics et privés de coopération agricole soient construits et réalisés en tenant compte des dynamiques paysannes locales, avec les OP comme acteurs centraux.

Dans l'orientation économique de la CONAPAC, ses fédérations et les membres à la base, il est envisagé des systèmes de production agro écologiques durables où le profit et la croissance inclusive vont de pair avec la préservation de l'environnement. L'agriculture familiale a été dès le départ l'option choisie pour avoir le meilleur levier pour un développement rural durable, la résilience, la capacité de décision, l'accès à l'information/formation et les mécanismes d'adaptation des producteurs familiaux aux changements climatiques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes défavorables en RD Congo.

L'AAC a lancé depuis 4 projets en RD Congo, avec l'appui de la DGD :

- **2011-2013** : Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale en RD Congo (Allocation de base "Synergie et complémentarité") ;
- **2015-2016** : Projet de renforcement des capacités d'action politique des Organisations de Producteurs Agricoles et de leurs fédérations nationale et provinciales en RD Congo (PREPAR) (également sur l'allocation de base "Synergie et complémentarité") ;
- **2017-2021** : Programme d'appui à la structuration, au plaidoyer et à la professionnalisation des producteurs agricoles familiaux organisés en RD Congo (PASPOR) ;
- **2022-2026** : Programme EMPRISE « Émergence d'un Mouvement légitime de Producteurs agricoles familiaux organisés en RD Congo, qui est Inclusif, Structuré et basé sur l'Entrepreneuriat ».

Objectif du programme EMPRISE

« Les exploitations familiales, les organisations agricoles et entreprises rurales des producteurs familiaux, structurées au sein du mouvement de la CONAPAC, sont des acteurs économiques résilients, à travers leur

professionnalisation, leur intégration dans les systèmes alimentaires inclusifs et durables et leur engagement dans le développement de leurs entités territoriales respectives ».

Résultats attendus du programme EMPRISE

Résultat 1

Le mouvement des agriculteurs familiaux renforce les activités économiques des membres à travers des modèles d'affaires durables, rémunérateurs, renforçant la résilience et inclusifs.



Résultat 2

Le mouvement paysan selon les différents niveaux d'organisation s'est positionné comme mouvement stratégique et incontournable et est vu comme un acteur de changement sur le plan local, provincial, national et régional.

Résultat 3

Le mouvement des agriculteurs familiaux oriente efficacement son développement organisationnel pour faire face aux défis techniques, environnementaux, politiques, économiques et régionaux d'une façon démocratique, inclusif et équitable et se transforme en un mouvement militant des droits et intérêts des producteurs agricoles.

Résultat 4

Le mouvement des agriculteurs familiaux est un mouvement inclusif (genre, jeune, personnes défavorisée) .

Résultat 5

Le mouvement des producteurs agricoles adopte les pratiques qui assurent la durabilité environnementale ;

Résultat 6

L'AAC autour de la CONAPAC et les structures provinciales sont des instances de construction d'expertise interne à travers la capitalisation des meilleurs pratiques, l'apprentissage commun et l'innovation.

Réalisation depuis 2022 dans le programme EMPRISE par la FOPAC-SK

Résultats

Le mouvement des agriculteurs familiaux renforce les activités économiques des membres à travers des modèles d'affaires efficaces durables, rémunérateurs, renforçant la résilience et inclusifs.

Activités réalisées

- Séances de sensibilisation des organisations paysannes et coopérative rizicoles sur la nécessité de promouvoir le standard SRP (Sustainable Rice Platform).
- Atelier de renforcement des capacités des OPA membres et non membres de la FOPAC-SK sur les principes de gestion des coopératives agricoles selon le système OHADA.
- Séances de formation sur les comptes d'exploitation bénéficiées aux OPA rizicoles et caféiculteurs membres et non membres de FOPAC-SK.

Séances de sensibilisation des organisations paysannes et coopératives rizicoles sur la nécessité de promouvoir le standard SRP (SUSTAINABLE RICE PLATFORM)

Depuis décembre 2022 jusqu'en Avril 2024, trois séances de sensibilisation SRP ont été réalisées auprès des Riziculteurs dans la plaine de la Ruzizi en territoire d'Uvira avec l'appui de RIKOLTO. La FOPAC SK a sensibilisé 169 petits producteurs agricoles spécialisés dans la filière Riz, dont 61 femmes et 108 hommes qui viennent des différents coopératifs agricoles membres

et non membres de la FOPAC SK entre autres COOSOPRODA, COOPRITU, COAPKA, COOPARU, ADPA et COOPIAD. Ils ont été sensibilisé sur l'adoption de 8 principes de la SRP basés sur trois grands facteurs notamment le facteur économique ; le facteur social et le facteur environnemental) pour le développement de la chaîne de valeur de la filière Riz.

Atelier de renforcement des capacités des membres et de non membres de la FOPAC-SK sur les principes de gestion des coopératives agricoles selon le système OHADA.

Organisé en date du 25 Septembre 2023, par la FOPAC SK en collaboration avec l'Inspection Provinciale de Développement Rural avec l'appui du partenaire RIKOLTO. Un atelier à l'égard des leaders des coopératives agricoles membres et non membres de la FOPAC SK pour les intéressés des principes de gestion des coopératives selon le modèle OHADA. Au total 25 personnes ont bénéficiées de cette activité, notamment 5 femmes et 20 hommes, délégués des OP et coopératives agricoles membres de la FOPAC SK soit APDIK, REPROJEC, RAEK, COOPIAD, UCOPI, CEFAPAM, ADPA, COOSOPRODA, COOPTRAFT, UCA ASALI, CIM BUSHI, COOPARHU, UPDI et délégués des organisations qui accompagnent les petits producteurs agricoles (CHANGE, CAB, ASOP, GEL, SNCOOP, APEF).

Contraintes

- Les tracasseries fiscales sont récurrentes dans la plaine de la Ruzizi lors de la livraison du riz aux acheteurs.
- La prolifération des coopératives : les nouvelles coopératives abaissent le prix de vente des produits pour de raison de marketing ce qui ne profite pas les anciennes.
- Pour les riziculteurs, le prix d'achat est imposé par le gros preneur sans tenir compte du chargé supporté.
- Faible communication des membres sur les opportunités qui peuvent surgir (en termes de marchés au niveau national).

Séances de formation sur le compte d'exploitation pour les délégués des OP des riziculteurs et caféiculteurs membres et non membres de la FOPAC-SK.

Cette activité avait pour but de former les OP des riziculteurs et des caféiculteurs membres et non membres de la FOPAC SK sur le compte d'exploitation pour la promotion d'un modèle d'affaire efficace. 20 personnes (13 hommes et 7 femmes) ont pris part à ces séances qui comprennent :

- une sensibilisation sur la nécessité des cotisations annuelles, les parts sociales au sein d'une Organisation ;
- un exposé sur le compte d'exploitation ;
- un travail en carrefour sur le compte d'exploitation riz et café ;
- un échange d'expériences à travers le compte d'exploitation de RAEK, ADPA et KACCO ;
- une analyse des contraintes et difficultés à travers le compte d'exploitation ;
- des discussions en plénière.



Résultats

Le mouvement paysan selon les différents niveaux d'organisation s'est positionné comme mouvement stratégique et incontournable et est vu comme un acteur de changement sur le plan local, provincial, national et régional.

Activités réalisées

- Appui aux processus sur la mise en place d'un édit sur le financement agricole en province (FAP).
- Appuyer la SNCOOP dans la mise en place des registres des sociétés coopératives dans les ETD.
- Sensibiliser les représentants des coopératifs membres et non membres de la FOPAC SK sur l'utilité d'enregistrement et d'immatriculation au registre National des sociétés coopératives.

Appui au processus sur la mise en place d'un édit sur le financement agricole en province (FAP)

La FOPAC SK et la CONAPAC dans leurs missions de défendre les intérêts des producteurs agricoles familiaux, tant au niveau local, national qu'international, veut mettre à la disposition des gouvernements provinciaux un outil appelé « Edit /Arrêté provincial portant création, Organisation et fonctionnement d'appui à la promotion et au développement du secteur agricole » afin de soutenir la promotion de l'Agriculture en RDC. C'est dans leurs luttes contre l'insécurité alimentaire qu'elles se sont engagées dans ce processus.

La FOPAC SK est consciente que seules les provinces peuvent booster le secteur agricole compte tenu de potentialités qu'elles recèlent ; mais aussi parce que l'agriculture est un domaine exclusif des provinces.

La loi portant principes fondamentaux de l'agriculture ouvre la question du financement de l'agriculture avec la création du Fonds National pour le Développement agricole (FONADA). Malheureusement cette institution peine à se mettre en place.

Raison pour laquelle, la CONAPAC et la FOPAC SK avaient proposé une voie de sortie, un outil qui pourra être un véritable levier pour le développement économique des communautés de base y compris des producteurs agricoles familiaux qui sont les

premiers bénéficiaires de nos actions.



A l'issue de l'atelier de réflexion sur la mise en place de cette caisse qui avait été organisé en 2021 par la CONAPAC et la FOPAC SK avec l'appui des partenaires techniques et financiers entre autres : OXFAM, RIKOLTO, LOUVAIN COOPERATION, ENTRAIDE et FRATERNITE un député porteur de la proposition de l'édit avait été désigné et un comité de suivi (CAB, PAIDEK, GAMF, ANPC,...) de ce processus avait été mis en place. Ce comité comporte deux commissions : la commission des stratégies et la commission des contacts.

Signalons que la proposition d'édit avait été déposée au bureau de l'Assemblée Provinciale le 4 juillet 2022. Après le dépôt une rencontre avec le Président de l'Assemblée Provinciale et quelques députés avait été tenue pour discuter de l'importance de cette proposition et il avait loué les efforts de la FOPAC SK qui se soucie du bien-être des petits producteurs agricoles. Fort malheureusement depuis 2021 jusqu'en 2023

des troubles politiques ont marqué la province du Sud-Kivu à l'Assemblée Provinciale et au Gouvernorat. Et suite à l'instabilité politique observée ce processus n'a pas pu aboutir mais le processus.

Mais cependant nous restons optimistes qu'avec la nouvelle législature nous pourrions aboutir au résultat escompté.

Appuyer la SNCOOP dans la mise en place des registres de coopérative dans les ETD

En Collaboration avec la SNCOOP et l'IPADR, organiser une séance de sensibilisation aux



représentants des coopératifs agricoles membres et non membres de la FOPAC SK sur l'utilité d'enregistrement et d'immatriculation au registre National des sociétés coopératives.

En collaboration avec le Service National

de Coopérative Provinciale et l'inspection provinciale de de développement Rurale au courant de l'année 2023 la FOPAC SK lance la campagne de vulgarisation sur la nécessité d'immatriculation au registre de coopératives auprès des coopératifs agricoles membres et non membres de la FOPAC SK œuvrant dans le territoire d'Uvira.

17 unions des coopératives agricoles ont été sensibilisées : COOPAILU, COOSOPRODA, COBOUDESA, COOPRITU, COOPARU, CCTMA, COOPAMAK, COPELAC, COOBAMU, COOPRAD, COOMAMU, ASCOOAT, COOPADI, COOJETU, ASCOOAT, COOPADI) par l'inspection provinciale du développement rurale (Monsieur l'Inspecteur provincial et Monsieur le coordonnateur provincial de la SNCOOP tiennent le lead de cette action). Cette sensibilisation inciter les acteurs économiques à prendre conscience de leur impact social et environnemental, et à adopter des pratiques plus responsables et durables. Cela dans le but de contribuer à renforcer la réputation et la crédibilité de coopérative, à fidéliser et à motiver ses employés, à développer de nouvelles opportunités commerciales et à contribuer positivement à la société dans son ensemble.

Contraintes

- Le niveau local, provincial et national est marqué par plusieurs vulnérabilités structurelles : une fragilité étatique, une vulnérabilité sociale, une faiblesse économique, une instabilité politique et économique récurrente.
- Le mouvement a également une faible capacité de mobilisation sociale pour faire pression et renforcer son travail de plaidoyer.

Procédures d'enregistrement et immatriculation des sociétés coopératives

Le Ministre d'état chargé du développement rural a élargi par l'arrêté NO : 310 CAB/ MINETAT/DEVUR/FRM/PMN/DKK/2023 du 12/10/2023, les modalités d'enregistrement et d'immatriculation des sociétés coopératives au registre national des sociétés coopératives.

Païement des frais y a èrent

L'enregistrement est réalisé moyennant paiement des frais administratifs au guichet unique ouvert auprès du SNCOOP :

- Frais d'étude et analyse de dossier : 40 dollars USD ;
- Frais d'Immatriculation au Registre des sociétés coopératives : 60 dollars USD ;
- Formulaires de déclaration (4 Exemplaires) ;
- Certification : Statuts et Règlement d'ordre intérieur : 30 dollars USD.

Résultats

Développement organisationnel

Activités réalisées

- La tenue de l'Assemblée Générale Elective de la FOPAC SK. Les nouvelles organes sont mise en place et la tenue régulière des réunions statutaires des organes.
- L'organisation des réunions des organes et des réunions mixtes des organes.

La tenue de l'Assemblée Générale Elective de la FOPAC SK

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatrième jour du mois de février, s'est tenue au sein de la Chapelle CHECHE (chapelle aménagée pour la circonstance) située dans la ville de Bukavu, en Province du Sud-Kivu, l'Assemblée Générale Elective de la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo au Sud-

Kivu ,FOPAC-SK(en sigle).

Conformément aux textes statutaires régissant l'organisation au sein de cette Fédération, il est prévu chaque fois le remplacement des animateurs à la tête de l'organisation après une période de quatre ans.

Sont élus démocratiquement au **Conseil d'Administration (CA)** :

Le Président du Conseil d'Administration élu est Monsieur Antoine MUKANISA, avec 11 voix sur 15 voix exprimées.

Vice-Présidente du Conseil d'Administration est Madame Marie MBOLEZA NDIMULWANGO, avec 14 voix sur 15 voix exprimées.

Le Secrétaire-Rapporteur du Conseil d'Administration, Monsieur MUZURI BADERHA Serge, avec 13 voix sur 15 voix exprimées.

Le Secrétaire-Rapporteur Adjoint, Monsieur WASOLU WITANGILA, avec 15 voix sur 15 voix exprimées.

Les Conseillers sont :

- Madame KASUKU KABISUBA Anne
- Monsieur RUGENDA MUNABA Prosper
- Monsieur BAHIZIRE MUSHAGASHA
- Monsieur MUGISHO NDEKO Pascal
- Monsieur MUKOMBE AMOS



Ces élections ont été organisées dans la démocratie et la transparence en présence des représentants du ministre provincial du développement Rural, de l'Inspecteur provincial du Développement Rural, des représentants de la coordination de la société Civile du Sud Kivu, le représentant de la CONAPAC, le représentant du partenaire OXFAM.



Les membres de la Commission de Contrôle (CC)

- Monsieur FIDELE MUTABAZI avec 11 voix sur 15 voix exprimées ;
- Monsieur Anicet NTAMULUMEYENE SHAMAVU, 10 voix ;
- Monsieur Jean-Marie KAMALEBO, 4 voix.

L'organisation des réunions des organes et des réunions mixtes des organes

Au courant de l'année 2023, les nouveaux organes élus se sont réunis conformément à ce qui est prévu dans les statuts de la FOPAC SK (Au moins deux réunions du CA chaque année et deux rencontres du CC pour le contrôle chaque année) ; le Conseil d'administration à organiser au courant de cette année deux réunions mixtes des organes (CA, CC et SE) pour s'assurer du bon fonctionnement de la Fédération.

Contraintes

- L'autonomisation financière du mouvement est un grand défi à relever dans une perspective à long terme. Le mouvement est encore fort dépendant des quelques appuis financiers et a du mal à mobiliser ses propres fonds à l'interne comme à l'externe.

Résultats

Le mouvement des agriculteurs familiaux est un mouvement inclusif

Au courant de cette période la FOPAC SK mène ces activités dans les territoires de Kabare et Kalehe avec Oxfam dans le cadre de Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socioéconomique dans les systèmes alimentaires actuellement 301 femmes PDI et femmes membres des sous coopératives des UOP de la FOPAC SK.

Dans la mise en œuvre des différentes activités du programme EMPRISE, les bénéficiaires sont les délégués des coopératifs membres et non membres de la FOPAC SK, mais aussi la FOPAC SK a fait participer d'autres organisations d'appui à la promotion de l'agriculture familiale dans les milieux ruraux (CAB, GEL, ASOP et CHANGE).



Contraintes

- Faible inclusion des jeunes (filles et garçons), femmes et personnes défavorisées au sein des Organisations. Cette catégorie ne bénéficient pas des résultats et services de leurs Organisations ; a un faible accès à la terre, aux finances, à l'information.

Résultats

Le mouvement des producteurs agricoles adopte les pratiques qui assurent la durabilité environnementale.

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de contingence pour l'adaptation aux effets de changement climatique

Passant par le modèle simplifié de gestion de risque, même climatique, des séances de sensibilisation sur systèmes de production agro écologiques durables voient les jours sous l'appui d'OXFAM depuis Aout 2023, dans le sens où le profit et la croissance inclusive vont de pair avec la préservation de l'environnement. Des germoirs et pépinières sont installés dans le territoire de Kabare dans le groupement de Cirunga, Katana et Mushwewhe. Des plantes agroforestiers sont entretenus notamment les espèces Grevillea, Cedrella, Marcamia et Cacia dans le but de la restauration, fertilisation des terres et valorisation des pratiques : LAE, Valorisation des systèmes d'exploitation : agropastorale, agroforesterie et Gestion des pestes : pratiques agricoles préventives et utilisation des bios pesticides.

Site à pépinière : COOPARHU-MUSHWESHWE, COOPIPEKA-KATANA, COOPECI-CIRUNGA effectivement sous la gestion des coopératives.

Depuis Mars 2024, 2630 plantules ont été distribués dans le souci d'améliorer la résilience croissante des familles à

Activités réalisées

- Elaborer et mise en œuvre d'un plan de contingence pour l'adaptation aux effets de changement climatique basé sur le PDL de la chefferie de Kabare.
- Organiser une formation et échange d'expériences paysannes sur l'agro écologie.
- Organiser une formation pratique et échange d'expériences paysannes sur la fabrication des bios pesticides.

MUSHWESHWE et à CIDJO dans le territoire de Kabare.

Organiser une formation et échanges d'expériences paysannes sur l'agro écologie

Avec l'appui de Louvain Développement et Oxfam, cette activité avait comme objectifs de :

- Partage d'expérience paysanne en agro écologie entre les membres de FOPAC SK et non membre de la fédération ;
- Offrir un cadre d'échange aux délégués membres de FOPAC SK et non membre sur la promotion de l'agriculture durable ;
- Partager les expériences réussies ainsi que les échecs connus et leurs capitalisation sur les différents techniques des pratiques agro écologie en provinces ;
- Définir les avantages des pratiques agricoles organiques avec l'utilisation de la matière organique (compost, fumier, engrais vert) pour la promotion de l'agriculture durable.

Les participants à cette activité sont les représentants des OP membres et non membres de la FOPAC SK venus des différents territoires de la provinces du Sud Kivu à savoir : Kabare, Walungu, Kalehe, Uvira, Mwenga , Fizi et Idjwi . Au total 36 personnes ont pris part à cette activités dont 12 femmes et 24 hommes tous petits producteurs agricoles familiales.



Organiser une formation pratique et échange d'expériences paysannes sur la fabrication des bios pesticides

Au total 70 participants (Soit 47 hommes 67,14% et 23 femmes soit 32,85 %) constitués des producteurs. Trices agricoles et techniciens des organisations ont été formés de manière pratique sur la fabrication des bios pesticides et ont échangés leurs expériences avec l'appui des partenaires Louvain développement et Oxfam.

L'objet de cette séance est l'échange d'expériences pratiques sur la fabrication et l'utilisation des bios pesticides entre les petits producteurs agricoles de Kabare, Walungu,

La présentation des expériences est faite par le COOPIPEKA de Katana, COOPARU de Mushweshwe et la CPR d'Idjwi. En effet, nombreuses procédés sont présentés entre autres :

- le mélange des urines humaines et le cendre de cuisine pour lutter contre les pucerons, Foreuses de tiges de maïs, Charançons du bananier, également la rouille des feuilles de café et la brulure des arachides ;
- le bio pesticide à base du piment à usage insecticide contre les pucerons, fourmis, chenilles (laves), nématodes, trips. Impact : curatif ;
- le bio pesticide à base de tabac à usage insecticide-acaricide contre les pucerons, cochenilles chenilles, mouches blanches et acariens. Impact préventif et curatif ;
- le bio pesticide à base de feuilles de Neem à usage insecticide extrêmement efficace contre la plupart des insectes. Impact préventif et curatif ;
- le bio pesticide à base de graines de Neem à usage insecticide extrêmement efficace à impact Préventif et curatif ;
- le bio pesticide à base de cendre à usage insectifuge/ fertilisant à impact préventif comme insecticide ;
- le bio pesticide à base de Basilic à



Kalehe, Uvira et Iddjwi.

usage insecticide-fongicide à impact Préventif ;

- le bio pesticide à base d'Ail à usage fongicide, bactéricide et insectifuge à impact préventif contre les pucerons et les chenilles, Curatif contre les champignons et les bactéries ;
- le bio pesticide à base de Tithonia (Purin de Kichamahirwe) à usage insecticides, nematicide et fertilisant ;
- le bio-activateur de croissance à base de Moringa Oleifera.



Contraintes

- Faible connaissance et vulgarisation des approches et techniques agroécologiques par les producteurs agricoles ;
- Faible prise en compte de la dimension environnementale d'une manière très large à travers la conscientisation sur le changement climatique
- Faible capacitation des membres sur le compte d'exploitation et faible niveau de restitution de la matière des différentes formations de capacitation suivies par les membres des OP.

Résultats

L'AAC autour de la CONAPAC et les structures provinciales sont des instances de construction d'expertise interne à travers la capitalisation des meilleures pratiques, l'apprentissage commun et l'innovation

Activités réalisées

- Organiser des réunions COCAS Provincial

COCAS Provincial du 15 décembre 2022

Y ont pris part 25 personnes (15 hommes, 10 femmes). Les échanges ont tourné autour :

- Capitalisation des échanges d'expériences pratique en matière entrepreneuriale par RAEK ;
- Capitalisation des échanges d'expérience pratique en matière environnementale par le CPR Idjwi (fabrication des bio pesticides) ;
- Brève présentation sur la réglementation des coopératives selon le système OHADA ;
- Travail en groupe (leçons apprises, les éléments à capitaliser et la proposition des activités à planifier pour l'an 2023) ;
- Présentation du mapping des OPA membres de la FOPAC SK.



COCAS Provincial du 26 avril 2023

33 personnes (24 hommes et 9 femmes) ont pris part. Plusieurs thématiques y ont été abordées :

- Les échanges d'expériences intra et inter provinciale sur l'apiculture et la pisciculture par les UOP UCA ASALI et UCOPIS de Kabare;
- Les échanges d'expériences sur le développement de la filière maïs ;
- Les échanges d'expériences sur le développement de la filière maraichère;
- Le développement et la mise à disposition de la Fédération des outils pour la gestion des connaissances et la digitalisation par la FOPAC NK;
- Discussions sur une nouvelle réflexion sur le FAP suite au contexte politique en province par les membres du comité de suivi.



COCAS Provincial du 15 novembre 2023



30 participants (23 hommes et 7 femmes) y ont pris part. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Les échanges d'expériences sur la fabrication et l'usage de bio pesticide par les membres de COOPIPEKA de Katana, COOPARU de Mushweshwe et le CPR d'Idjwi;
- Partage d'information sur le décret et arrêté ministériel portant modalités d'enregistrement et d'immatriculation des sociétés coopératives au registre National des Coopératives (SNCOOP) ;
- Présentation des outils de gestion et capitalisation des connaissances et de savoir paysan ;
- Les échanges d'expériences sur la contribution des AVECs à l'autonomisation de la femme par COOPARHU, COPTRAFT et CAB ;
- Présentation sur la question, accès aux crédits agricoles par l'institution de microfinance PAIDEK, le Guichet de l'Economie Local Sud-Kivu (GEL) et la Banque Equity BCDC;

Contraintes

- Absence d'outil de RAP (Recherche-Action-Participative) au sein de la Fédération qui devrait être proposé par la Confédération dans le but d'alimenter la base des données nationale
- Faible niveau de participation de la Confédération aux COCAS provinciaux faute des moyens de prise en charge.
- La Fédération et la Confédération sont confrontées à des faiblesses de communication bidirectionnelle avec les membres.
- Le COCAS national assume faiblement sa responsabilité d'orienter et d'inspirer les Fédérations sur les mécanismes de capitalisation des meilleures pratiques à mettre et des outils y afférent pour assurer une intégration facile des contributions du plan provincial sur le plan national.

Programmes en cours pour EMPRISE

En cette année 2024

Louvain coopération envisage d'appuyer les activités déjà en place que d'initier des nouvelles actions.

Ainsi deux axes d'intervention sont définis :

- Elaboration et mise en œuvre des stratégies opérationnelles sur l'agroécologie, l'agroforesterie et une approche environnementale territoriale (intégrant les espaces protégés) au niveau local et provincial d'une manière plus spécifiques) et l'Activité 4. Des formations spécifiques sur les techniques de protection de l'environnement notamment les zones de pente, humides, fragiles et les marécages, les forêts, les cours d'eau et rivières, les zones culturelles/sacrées etc) du résultat 5 du programme EMPRISE étant en cours de mise en œuvre dans le territoire de Kabare, alignées sur le Plan de Développement Local (PDL) de la chefferie de Kabare, dans le groupement de Mushweshwe et de Cirunga sous l'approche agroforesterie qui est complémentaire à l'agroécologie.
- Louvain Coopération suggère d'intégrer d'autres spéculations autres qu'agropastorales en renforcement des pépinières existantes dans les deux groupements (Mushweshwe et Cirunga) entre autres : arbres biopesticides (telles que le moringa, le neem, le piment, la tephrosia, etc) ou des spéculations fruitières (prunier, passiflore, fraisier, oranger, citronnier) aux projets initiés en Aout 2023.

Vétérinaire sans frontière et la FOPAC-SK proposer d'accompagner les activités qui contribue au résultat

Résultat 1

Identifier correctement les filières porteuses dans différents bassins de production. Cependant, la Fédération organise également des activités de plaidoyer pour que les agriculteurs familiaux accèdent aux crédits auprès des banques, coopératives financières et IMF ainsi que la mise en relation avec les marchés intermédiaire.

Résultat 2

La vulgarisation au niveau des territoires de l'Edit portant sur l'élevage sera d'une importance capital mais aussi envisager et le plaidoyer pur l'exonération des intrants vétérinaires en faveur des acteurs des secteurs privés de l'élevage.

Résultat 3

Appuyer les activités de la lutte contre le VBSG et l'intégration des groupes marginalisés

Résultat 4

Dans l'orientation économique de la CONAPAC, ses fédérations et les membres à la base, il est envisagé des systèmes de production agro écologiques durables où le profit et la croissance inclusive vont de pair avec la préservation de l'environnement. La résilience, la capacité de décision, l'accès à l'information/formation et les mécanismes d'adaptation des producteurs familiaux aux changements climatiques, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes défavorisées.

Résultat 5

Afin que le mouvement paysan autour de la CONAPAC puisse devenir une véritable organisation apprenante, il doit être capable de capturer, systématiser et partager les connaissances et l'expérience issue des projets pilotes, l'expérimentation et l'évaluation des interventions des fédérations provinciales et leurs membres. L'AAC sera à cet effet, une plateforme de capitalisation où l'expertise des ACNG et du monde externe sera partagée et mise à profit du mouvement paysan.

Outre le programme EMPRISE

La FOPAC-SK assure la mise en œuvre d'un grand programme quinquennal intitulé « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice économique dans les systèmes alimentaires » programme financé par la DGD sous l'appui technique du partenaire Oxfam RDC. Groupe cible 628 femmes PDI et femmes membres des OPA de la FOPAC SK.

Les effets issus de ce programme ont donc été recensés en 2023, notamment



Depuis le mois d'avril 2023, 6 femmes PDI en territoire de Kabare à Mushweshwe jadis professionnelles de sexe dans le carré minier de Luhihi sont des femmes de ménage sont stables socialement sensibilisatrices et conseillères des femmes restées professionnelles de sexe.

Depuis début janvier 2023, 3 femmes productrices agricoles sont leaders des noyaux des plaidoyers de Cidjo, Luhihi et Bushumba, brisent le silence dans la dénonciation des problèmes, défendent les droits des producteurs agricoles et participent activement aux actions de plaidoyer menées auprès de l'administrateur du territoire de Kabare, les chefs de groupement de Cirunga,

Luhihi et Bushumba.

Depuis avril 2023, les chefs de groupement de Luhihi et Cirunga participent et parfois assurent l'organisation des rencontres mensuelles avec les producteurs agricoles.

Depuis aout 2023, 15 hommes de la chefferie de Kabare dans le groupement de Katana ont accepté qu'une femme membre de COOPTRAF à Katana hérite les biens de son mari défunt.

Depuis février 2023, 12 femmes de Kabare (3 femmes de Bushumba, 2 femmes de Luhihi, 3 femmes de Katana et 4 Cirunga) occupent des postes de responsabilités dans les organisations de base et dans les Comités Locaux de Développement.

Depuis octobre 2023, 15 femmes membres de COOPARU et 11 femmes PDI travaillent en synergies dans la lutte contre les effets de changement climatique par l'agroforesterie.

51 éleveurs des petits ruminants de Kabare dans les groupements de Bugorhe et Katana utilisent les muselières lors du déplacement de bétail afin de réduire la destruction des cultures par les bêtes.



Avec la FAO

La FOPAC-SK est intervenu dans la mise en œuvre des activités prévues le programme résilience en partenariat avec la FAO pour l'appui technique dans l'exercice des activités d'encadrement et renforcement des capacités des maraichers exploitant les périmètres maraichers dans le territoire de Walungu dans le groupement d'Izege, Kaniola et Mulamba dans la Province du Sud-Kivu. 1535 bénéficiaires ont été identifié, accompagné dans l'aménagement de 3 marais (namuziba, cizenga et kadaka) ; des intrants agricoles ont été disponibles par la FAO (pelles, arrosoir et semence : tomate, oignon ; amarante) pour appui au projet. Des séances de formation ont été organisées sur les bonnes pratiques agricoles



associe aux travaux en groupe sur terrain pour corroborer les enseignements.

Ci-dessous les différentes thématiques de la formation proposées :

- Les délimitations et la préparation des parcelles ;
- Fertilité des sols et fertilisations organiques ;
- Organisation des parcelles et méthode pour augmenter le rendement ;
- Entretien des cultures, méthode des luttres contre les ravageurs et maladies des cultures, techniques de production intégrée ;
- Méthodes des récoltes et organisation de la récolte pour minimiser les pertes ;
- Méthode de conservation des aliments et point sur l'agroforesterie
- Entrepreneurat agricole.